

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2022-09/26C

Objet : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE MONTESCOT POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE PAUL VALERY.

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

| | | | | |
|--|----|--------|--------------|----|
| Nombre de membres afférents au Conseil : | 37 | | Pour : | 22 |
| En exercice : | 37 | Vote : | Contre : | 0 |
| Présents : | 22 | | Abstention : | 0 |

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Ange GARCIA, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE (à partir du point n°8), Jean-André MAGDALOU, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés ayant donné procuration : Thierry DEL POSO donne pouvoir à Nathalie PINEAU
Alain FERNANDEZ donne pouvoir à François BONNEAU
Jean GAUZE donne pouvoir à Marie-Claude PADROS
Christophe MANAS donne pouvoir à Jean-Jacques THIBAUT
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Dominique ANDRAULT
Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU
Pierre ROSSIGNOL donne pouvoir à Manon SABARDEIL
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER
Sylvie TORRES donne pouvoir à Colette ROIG

Absents excusés : Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Thierry LOPEZ, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Thierry SOLDÀ

Date de convocation : 14 septembre 2022

Le Président expose à l'Assemblée,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5214-16-V ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Montescot en date du 05 avril 2022 ;

Considérant que la commune de Montescot a pour projet la requalification de la rue Paul Valéry afin de sécuriser la circulation des automobilistes et des piétons et a sollicité la Communauté de communes pour l'obtention d'un fonds de concours ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint ;

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Montescot en vue de participer au financement de la requalification de la rue Paul Valéry afin de sécuriser la circulation des automobilistes et des piétons, à hauteur de 83 125,00€ ;

↳ **AUTORISE** le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

